



Pôle ressources

Direction des affaires juridiques
et des assemblées

Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 00

@ pr.affjuri@orne.fr

Publié en ligne le : 08 août 2022

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL ET DU REPRESENTANT
DU PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL AU SEIN DU COMITE
DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX
FAMILLES (CDSF)**

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE DU 17 juin 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L214-5, D214-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Orne du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du 17 juin 2022 portant désignation des représentants du Conseil départemental au sein du CDSF,

Considérant que conformément au Code de l'action sociale et des familles susvisé le CDSF est notamment composé du Président du Conseil départemental ou de son représentant et de quatre représentants des services du Conseil départemental,

Considérant qu'il convient donc de procéder à la désignation des différents représentants et de leurs suppléants,

Considérant qu'il convient de rectifier une erreur matérielle présente dans l'arrêté du 17 juin 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé du 17 juin 2022.

ARTICLE 2 : Madame Elisabeth JOSSET est désignée représentante du Président du Conseil départemental pour siéger au sein du CDSF.

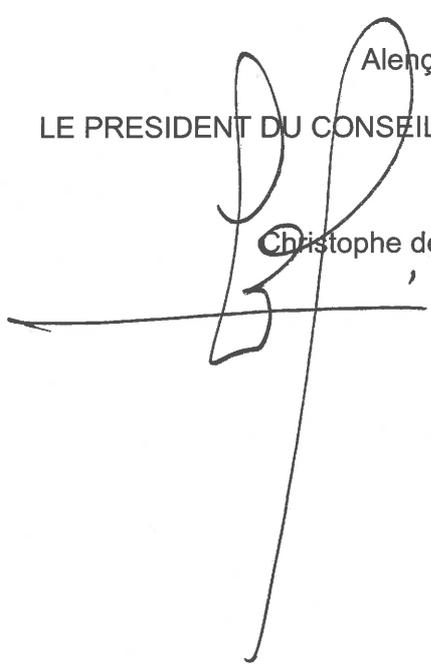
ARTICLE 3 : Sont désignés représentants des services du Conseil départemental pour siéger au sein du CDSF :

Titulaires	Suppléants
Mme Donatienne CASTEL-CHAPELAIS DGA du Département Directrice du Pôle Solidarités	Poste à pourvoir
Mme Marie-Hélène CHRETIEN Directrice de l'enfance et des familles	Mme Annabelle ROUILLARD Responsable de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance et de l'offre de services
Docteur Laurence GESLAIN Equipes territoriales PMI	Docteur Laurence GUERIN Equipes territoriales PMI
Mme Fanny BUSSON Directrice par intérim de la MDPH	Mme Aurore LIZOT Chef des services de la MDPH

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services du Département de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alençon le 03 août 2022,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL


Christophe de BALORRE

Un recours contentieux à l'encontre du présent arrêté peut être exercé auprès du Tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication de la décision au recueil des actes administratifs du département de l'Orne. Le tribunal peut être saisi par voie postale (Tribunal Administratif de CAEN- 3, rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr